

L'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte

Suite à la présentation du Plan national de mobilisation des filières et des territoires pour la croissance verte lors de la Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte du 28 janvier 2010, il a été décidé la création d'un Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) pour identifier et mieux cerner les emplois de cette nouvelle croissance.

Les missions

Sur la base des travaux méthodologiques qu'il rassemble, effectue ou fait effectuer pour son propre compte, l'observatoire a vocation à fournir un diagnostic partagé sur les emplois, les métiers et les formations de l'économie verte.

Il doit notamment :

- a) identifier et analyser les activités économiques, les métiers et les professions liés à l'économie verte et dénombrer les emplois associés ;
- b) effectuer un suivi statistique des emplois et métiers liés à l'économie verte, en lien avec les travaux équivalents effectués au niveau international ;
- c) examiner les évolutions sociodémographiques des personnes en emploi concernées par les activités susmentionnées ;
- d) analyser les types de recrutements ;
- e) identifier les compétences requises et les formations nécessaires pour répondre aux besoins des employeurs et accompagner les personnes concernées par ces changements ;
- f) identifier les possibilités de déclinaison territoriale des analyses conduites.

L'observatoire présente ses travaux auprès du Conseil national de la transition écologique (CNTE) et produit annuellement un bilan de son activité, comprenant notamment une synthèse de ses résultats d'observation.

Les membres

L'Onemev rassemble les représentants du Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère chargé de l'Environnement, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), de la Direction générale du Trésor (DGT), de Pôle Emploi, du Centre d'études et de recherche sur l'emploi et les qualifications (Céreq), de France stratégie, de l'Agence de la transition écologique (Ademe), de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), de l'Alliance Villes Emploi (AVE), du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), ainsi que des représentants d'observatoires régionaux compétents sur l'emploi et la formation (Carif-Oref ou équivalents).

Une représentation des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches professionnelles est prévue.

Il est animé par le Service des données et études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable.

Une enceinte de concertation et de travail

L'observatoire est avant tout une enceinte de concertation et de travail, neutre, destinée à produire des méthodes et des chiffrages de référence, ainsi que des analyses d'éléments non quantifiables, utiles à la diffusion de la connaissance sur l'économie verte et à l'orientation des décisions, notamment de politique publique, sur ce domaine.

L'observatoire n'a pas vocation à être une structure décisionnelle sur les questions d'économie verte, ni à fournir d'évaluation de l'efficacité des dispositifs et mesures mis en œuvre dans le champ de l'économie verte.

Le choix des intervenants au sein de l'observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte procède de leur compétence technique relative aux différentes questions abordées. Les travaux de l'observatoire s'inscrivent dans une démarche partenariale.

La mission des organismes et services partenaires au sein de cet observatoire consiste à fournir les appuis techniques permettant d'avoir une vision cohérente et transversale des différents enjeux soulevés par le plan de mobilisation. La réunion des compétences de chacun permet d'énoncer des objectifs opérationnels rassemblés dans un « programme de travail de l'observatoire ».

L'observatoire peut faire appel à des organismes ou à des études complémentaires pour compléter ses travaux.

Programme de travail et organisation

Les travaux menés par l'observatoire se rattachent à deux grands axes de travail :

- Observation, méthodes et quantification de l'économie verte : définition des périmètres, méthodologies et chiffrages des emplois de l'économie verte (activités, métiers) ; analyse du marché du travail, des recrutements et des mobilités ;
- Identification des compétences et analyse de la relation emploi-formation dans le cadre d'une économie verte.

Observation, méthodes et quantification de l'économie verte

- suivi statistique du périmètre des activités de l'économie verte et des emplois directement liés ;
- suivi statistique du périmètre des métiers de l'économie verte et des emplois directement liés ;
- analyse des caractéristiques socio-économiques des professionnels de l'économie verte et du marché du travail lié à l'économie verte (offres et demandes d'emploi, recrutements, mobilités) ;
- veille sur l'utilisation de nouvelles sources statistiques ;
- veille sur les travaux de modélisation des impacts macro-économiques et sectoriels de l'économie verte sur l'emploi ;
- partage des méthodes en assurant leur transférabilité, notamment au niveau territorial.

Compétences et analyse de la relation emploi-formation dans le cadre d'une économie verte

À travers des cycles de travaux déterminés en concertation avec les partenaires :

- identification et analyse des impacts de la transition écologique sur les besoins en emploi, métiers, compétences et formations ;
- identification et compréhension des enjeux de la transition écologique dans la relation emploi-compétences- formations ;
- capitalisation et partage des travaux sur l'économie verte (Onemev, partenaires, travaux extérieurs) ;
- animation et échange sur l'activité d'observation et de diagnostic des emplois de l'économie verte en régions, notamment avec le réseau des Carif-Oref (RCO), le réseau Économie verte des correspondants du CGDD en Dreal et le réseau Innovation et RSE de Pôle emploi.

Sur chacun de ces axes, des groupes de travail, à durée limitée, peuvent être constitués pour approfondir des thématiques spécifiques ou identifier des travaux à entreprendre. Les travaux sont conduits dans une perspective de court ou moyen terme et répondent à un intérêt partagé des partenaires.

Un **comité national de pilotage**, animé par le SDES, se réunit une à deux fois par an. Il est chargé de :

- arrêter le programme de travail de l'observatoire et de valider son bilan annuel ;
- s'assurer de la bonne coordination des travaux sur les différents axes de travail ;
- suivre l'avancement des travaux ;
- valider les propositions de valorisation (publications, fiches PDF...).

Il permet l'articulation des travaux de l'observatoire avec les instances extérieures telles que le CNTE.